EMIN DE FER

ATLANTIQUE.
SIONS D'ETE.

osez-vous durant cette
s promener sur le St-
le lac Champlain, aux
aux Montagnes Vertes,
es Blanches ou dans d'au-
Alors, avant d'acheter
ressez-vous au bureau des
nada Atlantique, bâtisse
e, au coin des rues Sparks
avoir des prix exception-
, etc.
rons des billets pour tous
ner, à des prix excessive-

ons l'attention du public
iques excursions suivan-
vers les Rapides du St-

fait nos arrangements
GATINEAU qui marche-
r semaine entre Clark's
tréal jusqu'au 1er Octo-
Le vapeur quittera son
s Mardis, Jeudis et Same-
des trains du matin,
ston, New-York, Ottawa,
e tous les points inter-
sautera les Rapides, arri-
éal vers trois heures p. m.
ront délivrés par cette
nébec, tous les points du
ussi pour tous ceux du
Intercolonial.
cursion du Samedi à
et bon pour partir par
Samedi, voyage complet
e, par bâteau en sautant
ou par la rivière Ottawa
Navigation Co.) et re-
ferrée, par le train du
ou par les rapides du St-
r l'Ottawa River Navi-
vière Ottawa).
wa à Valleyfield et retour,
en's Hotel inclus Billet
s les trains du Samedi et
di. Les Rapides du Co-
Valleyfield sont devenus
a présence de la Perche
urs eaux.
de du public, de bons
fournis.
wa à Rouse's Point et
bon pour trente jours.
Hotel, situé au pied du
n est le meilleur dans le
-York, pêche et naviga-
s.
wa à Rouse's Point et
compris à Windsor Ho-
pour le Samedi, retour
undi.
ISLAND PARK
le St-Laurent, à deux
t de Valleyfield, devient
r plus renommé, comme
nique. Pour circulaires
s'adresser à l'agent le

RLAIN, S. EBBS
Agt. Pass. de la vile.
Agt. Gén. des Pass.

LAROSE
Auditeur, Syndic
SURANCE
EU, VIE ET ACCIDENT.)
ue Rideau
E 189.
ions faites promptement

EVEQUE,
CANTEUR.

can : Marche By.
s et Bijouteries
t de toutes qualités. Seront
ur cent au dessous des prix
aque Article est garantie tel
inon l'argent vous sera remis
Z, No. 30 rue Rideau, (près
eurs.) Réparations de Mon-
s garanties et à des prix

EMIN DE FER
COLONIAL
entre l'Ouest et tous les
du St. Laurent, de la Baie
province de Québec ; ainsi
au Brunswick, la Nouvelle
u Prince Edouard, le Cap
es de la Madeleine, Terre-
ierre.
press quittent Montréal et
jours (dimanches excepté)
estination de tous ces points
de chars, en 27 heures et
trains express directs sur le
ercolonal sont brillamment
tricité et sont chauffés par
locomotive même, ce qui
blement au confort et à la
geurs.
ns directs sont attachés des
et dortoirs, nouveaux et
e que les chars salons pour
ner les plus en vogue, ainsi
de pêche les plus recherchés
route de l'Intercolonial qui
s expéditeurs est appelée
facilités offertes pour le
arine et en général de toutes
à destination des Provinces
euve, aussi pour l'expor-
et des produits expédiés aux
ope.
informations concernant le
s'adresser à
nt des billets,
rks, Ottawa, ou à
E. W. ROBINSON,
du Fret et des Passagers
pour l'Est, P.Q.
Jacques, en face du
Lawrence Hall, Montréal,
t, Surintendant-Général,
min de Fer,
18 Juin, 1891.

Doivent etre Vendues

Toutes Marchandises d'Ete Doivent Etre Vendues.

Une Vraie Vente a Sacrifice !

Cette Grande Vente (la dernière, mais non pas la moindre) est commencée

Cette Semaine

La liste suivante vous donnera une idée de nos prix.

Tapis d'Escalier de 7c. en montant.
Seersucker Crême 4c. la verge seulement.
Indiennes de 5c., 6c., 7c., 8c., 9c. et 10c. en montant.
Dentelles Orientales de Couleurs 10c. en montant.
Un lot de Soies Barrées, Unies et Satins, valant beaucoup plus pour 25c. la verge.
Bas en Coton pour Enfants, valant beaucoup plus pour 5c. la paire en montant.
Un lot de Gazes et Net pour Voiles valant 15c. à 25c., pour 5c. la verge.
Blouses en Indiennes pour Dames 50c. en montant.
Couvrepieds de Couleurs de 50c. en montant.
Chemises d'Hommes en Flanellette réduites à 50c., 75c., 85c., $1.00 et $1.25.
Un lot de Hardes Faites à Moitié Prix.
Circulaires en Caoutchouc pour Dames à très bas prix.
Un lot de Frillings presque pour rien.
Des paniers de Franges, Boutons, Rubans, Collets de Papier et un grand nombre de Coupons à très bas prix.
Aussi Couvertes, Flanelles et beaucoup de Marchandises d'Automne bon marché.

Venez a Bonne Heure
—POUR AVOIR—
Plus de Choix.

Les Premiers Arrives,
Les Premiers Servis.

Pigeon, Pigeon & Cie
49 et 51 RUE RIDEAU.
ENSEIGNE DE LA BOULE D'OR.

PEINTURES
Preparees.

Toutes prêtes pour tous travaux qui rivalisent avec les meilleures Manufactures du Dominion et du monde entier.

Leurs Qualites.

Sont Egales à n'importe lesquelles.
Supérieures au plus grand nombre.
Surpassées par aucune.

W. HOWE.
Fabricant de Peintures.
OTTAWA.

Bonnes Occasions
—DU—
MOIS D'AOUT.

Chapeaux d'Ete
Et autres Marchandises à
MOITIE PRIX.
—CHEZ—
WoodcocK
Reconnu Magasin du PRIX-FIXE.
316 et 318 Rue Wellington.

Le "HUB"
VIS-A-VIS LE MUSEE GÉOLOGIQUE
VINS ET CIGARES CHOISIS
TOUJOURS EN MAIN.
WM. CODD, Proprietaire.
548 RUE SUSSEX, OTTAWA

25 CTS. PISO'S CURE FOR La Meilleur Cure de la tousse En vente dans toutes les pharmacies. CONSUMPTION 25 CTS.

à l'usage des voleurs de profession, et l'enveloppe officiel e dans laquelle l'administration centrale des postes, à Washington, avait expédié récemment une provision de timbres au bureau de Quicksburg. Pressé de questions par les détectives, Cusick a prétendu qu'il n'avait rien à faire avec le sac de nuit trouvé chez lui et qu'il l'avait reçu par complaisance pour le remettre à Burns. Mais Burns ayant été arrêté aussitôt, on a également trouvé chez lui un autre sac de nuit exactement semblable au premier et renfermant, outre un nouvel attirail, d'autres à l'usage de voleurs, une quantité phénoménale de timbres neufs provenant, sans aucun doute, des bureaux de poste pillés récemment en Virginie.

La police de Philadelphie se croit ainsi sur la trace de toute une bande de malfaiteurs qui se sont fait une spécialité d'aller piller les bureaux de poste de campagne en Virginie, et l'enquête se poursuit activement.

LA COURSE A TRAVERS L'ATLANTIQUE

BALTIMORE, 4 août.—On vient de recevoir dans ce port des nouvelles du capitaine Andrews, parti, il y a six semaines environ, de Boston pour l'Angleterre, sur un petit bateau de sauvetage.

Une course à travers l'Atlantique, en bateaux n'ayant pas plus de quinze pieds de long, a été organisée récemment par deux aventureux marins de Boston, les capitaines William Andrews et Josiah Lawlor. Le prix de cette course périlleuse consiste en une coupe en argent et une somme de $5,000 Les concurrents doivent se rendre de Boston à Land's End (Angleterre). Le départ a eu lieu à Boston, vers la fin du mois de juin, en présence d'une foule énorme.

Le bateau du capt. Andrews s'appelle *Mermaid* il a quinze pieds de long et un tiers au dessus d'eau d'un pied seulement. Il faut dire que le capitaine Andrews a déjà traversé l'Océan en 1878 avec son frère, sur un bateau de dix-neuf pieds de long, le *Nautilus*. Il a voulu recommencer la traversée seul en 1889 avec le *Dark Secret* ; mais après soixante et un jours de lutte, il a été obligé à moitié chemin environ, de renoncer à son projet.

Le capitaine Lawlor, qui a également déjà traversé l'Atlantique sur une petite embarcation, est parti le même jour à bord du *Sea Serpent*, qui n'a que quatorze pieds onze pouces de long et cinq pieds de large. On dit que des paris considérables ont été engagés sur le résultat de la course.

On est sans nouvelle du capitaine Lawlor, mais le capitaine Andrews a été rencontré dans l'océan le 24 juillet, par le steamer *Sobraon* qui vient d'arriver de Liverpool à Baltimore. Le capitaine Thomas Morgan, du *Sobraon*, prenant le *Mermaid* pour une embarcation de quelque navire abandonné s'est dirigé vers le bateau du capitaine Andrews et a demandé à celui-ci s'il n'avait pas besoin de secours. Le capitaine Andrews a expliqué alors au capitaine du steamer le tour de force qu'il tentait, et, comme il avait encore des provisions pour plusieurs semaines, il a remercié M Morgan de ses offres de services.

Quoiqu'il fût en route depuis un mois et qu'il lui restât plus de deux mille milles à parcourir, le capitaine Andrews n'avait pas perdu courage, et il espérait encore gagner la course.

Nouvelles de Quebec

QUEBEC, 3 août.—Pendant que les émigrés débarquaient du *Polynesian*, samedi, une femme tomba tout à coup à la rivière. On la retira mais elle était déjà morte, s'étant probablement tuée en se frappant la tête contre le quai. Deux mates ots d'une barge ancrée dans le port, disent qu'on est en présence d'un suicide, la femme s'étant jetée dans le fleuve. On le croit sans peine, car l'infortunée, une dame Bootnan, se montra d'une profonde mélancolie tout le temps du voyage, et avec raison, son mari est tombé mort en achetant son billet pour l'Amérique. La défunte s'en allait à Chicago retrouver son fils.

—On dit que M. McMichael, inspecteur de douane de la Puissance et M. O'Meare, de Montréal, sont allés à New-York, acheter un steamer rapide de 80 à 100 tonnes qui servirait de croiseur dans le golfe pour supprimer la coatrebande. Il n'y a actuellement au Canada, aucun vaisseau de ce genre voilà pourquoi le gouvernement ne pouvant pas attendre qu'on en construise un, s'adresse aux Etats-Unis.

—On parle de Mgr Marois comme fu ur évêque de Chicoutimi, en remplacement de Mgr Bégin nommé coadjuteur de Québec.

—Le vaisseau amiral anglais *Bellerophone* et la frégate *Canada* sont attendus ici dans une dizaine de jours.

—M. E. T. D. Chambers vient de publier un livre très intéressant intitulé „ Québec, ancienne et moderne. "

—Le mauvais temps qu'il faisait samedi a empêcher l'Association de la Presse de visiter l'Amiral de la *Naiade*. C'est cette après-midi que les journalistes rendront visite à l'amiral de Caverville.

—Tous les soirs au coucher du soleil, un des soldats de la *Naiade* en faction sur le quai, tire un coup de carabine. Aussitôt un détachement de marins précédé d'un officier rentre le drapeau amiral pour la nuit, tandis que la fanfare joue la " Marseillaise " et le " God save the Queen. "

Nouvelles de Montreal

MONTREAL, 3 août —Dimanche prochain toute la paroisse de St-Laurent sera en liesse. Il y aura une fête d'une magnificence extraordinaire à l'occasion de la réunion de tous les prêtres nés dans dans cette paroisse. St-Laurent a fourni 40 prêtres au clergé et 22 sont encore vivants. M. l'abbé Déguire, curé de St Jacques officiera à la grand messe. Dans a soirée le village sera illuminé il y figura un grand feu d'artifice.

—Une petite fille de 6 ans a été violée ici samedi. L'auteur du crime n a pas encore été découvert.

—Un jeune garçon de quinze ans, nommé Mercier, s'est fait tuer à Berthier, dans un accident d'armes à feu.

—Victor Mallette, boucher de Saint-Henri est mort hier, des suites d'un accident de voiture.

—Dans la nuit de samedi à dimanche un vol avec effraction a été commis a l'épicerie de P. E. Normandeau, rue Saint André, les voleurs ont été poursuivis par la police mais ont réussi à s'évader, en laissant leur butin derrière eux.

—Dimanche matin, un nommé Wm Grant forgeron, sur la petite rue Saint-Antoine, a reçu quatre coups de couteau pendant une bagarre entre deux individus nommés Murray. Un de ces derniers nommé Patrick, âgé de 40 ans et demeurant sur la rue Cathédrale. l'aurait frappé dans le dos et la poitrine. lui infligeant des blessures très graves.

Murray a été arrêté et porte sur la figure les traces d'une rude bataille.

Il a été mis en prison en attendant que la victime soit rétablie.

—M. Arthur Robert, frère de l'échevin Robert est mort subitement, hier matin.

—La colonie Suisse de Montréal a, samedi soir célébré par un banquet à l'Arlington House, le 600me anniversaire de l'émancipation de la Suisse.

M. Fabre présidait, M. Ray vice consul de la Suisse, M. Bayer, représentant la colonie belge, et M. Sauvalle, représentant la colonie française de Montréal, ainsi qu'une soixantaine de descendants de Guillaume Tell étaient présents.

—Plusieurs employés de la douane viennent d'être à la retraite.

RETRAITE DES PRÊTRES

La retraite des prêtres du diocèse d'Ottawa a été commencée hier soir au Collège d'Ottawa et se terminera samedi matin.

Jeudi matin aura lieu à la Basilique la cérémonie de la messe pontificale, dite par Mgr d'Ottawa et laquelle tout le clergé assistera. Les Revds. MM. Arneault et Blondin remplacent, à l'archevêché les prêtres en retraite. Le Rév. Père Alexis est le prédicateur.

Parlement Fédéral

CHAMBRE DES COMMUNES

SÉANCE DU 3 AOUT

En réponse à M. Hazen, M. Bowell dit que le département des chemins de fer n'a aucunement l'intention de réduire à $1,05 par jour les gages des journaliers sur l'Intercolonial.

En réponse à M. Choquette, Sir Hector Langevin dit que le contrat de construction du bureau de poste de Fraserville a été accordé à M. Alfred Lortie au prix de $10.000; d'après le contrat, l'édifice devait être terminé le 27 juin, mais les travaux ont été arrêtés et le gouvernement a envoyé un inspecteur sur les lieux pour faire rapport.

En réponse à M. Amyot, Sir Adolphe Caron dit que M. H. H. Pelletier a été employé aux magasins militaires à Québec en 1888, et depuis le 27 décembre 1890 jusqu'au 1er de juillet 1891 ; il recevait $1,50 par jour.

En réponse à M. Delisle, Sir John Thompson dit que le titre de conseil de la reine est octroyé aux avocats dans le district de Québec comme ailleurs, en considération de leur mérite et non des services rendus à leur parti. Le gouvernement pourra à l'avenir avant d'accorder ces titres, prendre en considération l'opportunité de les conférer aux avocats qui sont chargés par les procureurs généraux de représenter la Couronne auprès des tribunaux ayant juridiction criminelle.

M. AMYOT—I. Quelles sont les raisons particulières qui ont engagé le ministre de la Milice et de la Défense à choisir Rimouski comme emplacement du camp du 7me district militaire ?

2. Le gouvernement est-il informé que Rimouski se trouve situé à près de deux cents milles en dehors du centre où sont recrutés les bataillons désignés pour leurs exercices annuels, le bataillon de Rimouski n'étant pas désigné.

3. Le gouvernement a-t-il à Rimouski un terrain plus propice et moins dispendieux que la propriété du gouvernement à Lévis, où se tiennent ordinairement les camps ?

4 M. L. P. Asselin, de Rimouski, a-t-il été autorisé à demander aux citoyens de Rimouski de contribuer aux frais de ce camp ?

Sir Adolphe Caron dit en réponse que le gouvernement change de temps à autre l'emplacement des camps militaires, le camp du 7me district militaire a déjà été tenu à Montmagny. Rimouski n'est qu'à 188 milles de Québec et le transport des militaires pourra s'y faire à très bon marché. M. L. P. Asselin a été autorisé à demander à la municipalité si elle s'engagerait, au cas où le camp serait fixé à Rimouski, à fournir le terrain et l'eau aux militaires, comme c'est la règle pour toutes les municipalités.

M. Lépine demande un ordre de la Chambre par un rapport donnant :

1. Les noms de tous les employés de la douane à Montréal ; la date de leur nomination ; leurs fonctions respectives ; les salaires de chacun d'eux, leur nationalité ; leur lieu de naissance, et dans le cas où il ne serait nés au Canada, depuis quand ils habitaient le pays lors de leur nomination, et sur la recommandation de qui ils ont été nommés.

2. Ont-ils tous subi l'examen du service civil, et quels sont ceux, s'il en est, qui n'ont pas passé cet examen depuis que cette loi est en vigueur ?

3. Quels sont ceux, s'il en est, qui ont reçu des salaires ou émoluments autres que ceux attachés à la charge à laquelle ils ont été nommés ; les montants reçus et pour quels travaux additionnels ?

4 Les noms des employés supplémentaires pour les services desquels on a payé en 1889-90 la somme de $12,176.25, telle que consignée au rapport de l'auditeur général pour l'année 1889-90, à la page C—254 ?

5. A qui a été payé la somme de $5,930.29 pour charroyage à la douane de Montréal, telle que consignée au dit rapport de l'auditeur général, à la page C—254 ?

En faisant cette motion M. Lépine dit qu'il a à se plaindre d'injustices commises à l'égard de ses compatriotes dans la distribution du patronage au département de la douane à Montréal. Depuis dix ans six employés Français seulement ont été nommés avec beaucoup de difficulté tandis que l'on a nommé 27 anglais pendant la même période. M. Lépine dit qu'il y a là une injustice criante surtout lorsque l'on considère que les trois quarts des citoyens de Montréal sont Canadiens Français. Dans toute la province de Québec, la position des Canadiens Français n'est pas meilleure. A peine ont-ils le tiers des emplois, publics, lorsqu'ils auraient droit aux trois quarts.

Quant aux employés supplémentaires qui ont reçu la somme de $12.176,25, ils sont presque tous des Anglais, Ecossais, ou Irlandais. Il en est de même pour ceux qui ont profité de la dépense de $5,930,29 pour charroyage. M. Lépine blâme ceux qui dans la distribution de ce patronage ont agi avec autant de partialité, pour ne pas employer un terme plus fort, et qui seraient mieux approprié.

M. Bowell répond que les nomications d'employés permanents dans le département des douanes à Montréal ont toujours été faites en vertu des règles de promotion dans le service civil, sans égard à la nationalité de ceux qui profitaient de la promotion. Quant aux nouvelles nominations d'employés permanents, elles ont toute été faites après consultation avec l'un et quelquefois les trois représentants de la ville de Montréal. Quant à la nomination d'employés temporaires ou surnuméraires, du bureau de la douane à Montréal, le ministre a peu de contrôle à ce sujet. M. Bowell affirme de nouveau qu'il n'a jamais été en aucune façon influencé par la question de nationalité dans les nominations d'employés permanents à Montréal. Chaque fois qu'une vacance se produisait l'officier suivant était promu lorsqu'il était capable de remplir la charge. M. Bowell dit qu'il fera préparé le rapport demandé, mais qu'il sera peut être difficile de donner tous les détails que veut avoir M. Lépine.

M. Laurier dit qu'il ne connait rien des sujets de plainte de M. Lépine, mais il ne croit pas qu'il soit aussi difficile que M. Bowell se l'imagine de préparer le rapport que demande M. Lépine. Le dossier de chaque nomination doit être dans le département des douanes. Si quelques détails manquent, la chambre en fera grâce.

M. Corran dit qu'il est heureux de voir que cette motion a été faite mais il aurait préféré si le rapport demandé comprenait aussi le département des Postes, et celui du Revenu de l'Intérieur, où les Canadiens Français sont en plus grande proportion que dans le bureau des douanes.

M. Lépine dit qu'il n'aurait aucune objection ; mais quand bien le rapport comprendrait tous les départements, il montrerait que les Canadiens-Français n'ont guère que le tiers des emplois.

M Langelier dit que les plaintes de M. Lépine peuvent très bien s'appliquer à la ville de Québec, où la majorité des emplois dans le bureau des douanes sont donnés à des Anglais. A Ottawa l'injustice paraît être encore plus grande. Sur quarante employés dans le bureau des douanes, il n'y a qu'un seul Canadien Français, et encore a-t-il le plus petit salaire.

M. Bowell dit que pour Ottawa la proportion est la même qu'elle était, lorsqu'il a pris la direction du département des douanes. Il n'y avait qu'un employé Canadien Français comme aujourd'hui.

La motion de M. Lépine est accordée.

M. Fauvel demande un état donnant les noms des propriétaires auxquels ont été accordés des licences pour faire la pêche du saumon avec des rets sur la rivière Restigouche, comté de Bonaventure, pour 1890 et 1891.

En faisant cette demande M. Fauvel se plaint que les taux des licences sont plus élevés dans le comté de Bonaventure que dans celui de Restigouche.

M. Tupper dit que le département a passé des règlements pour rendre ces taux uniformes, et a pris l'échelle de prix en vigueur dans la province du Nouveau-Brunswick, qui est la plus basse des deux.

A la séance du soir la Chambre est appelée à continuer la discussion sur la motion de M. Kirkpatrick : Que dans l'opinion de cette Chambre il est expédient que le gouvernement reconnaisse de quelque manière les services rendus par les vétérans de 1837-38 à leur pays à cette époque.

Sir John Thompson dit que le Parlement Fédéral n'a rien à faire avec cette question et il conseille d'oublier tous les conflits civils du passé. Il propose que le débat soit ajourné et la motion est adoptée.

La Chambre discute ensuite pendant le reste de la soirée le bill de M. Fluit pour modifier l'acte de Tempérance.

AVIS DE MOTION

M. Foster a donné avis ce soir d'une résolution portant à deux ans au lieu d'un, le paiement des bonus prévus par les résolutions du tarif en faveur du sucre de betteraves fabriqué avec des betteraves récoltées au Canada. Le bonus est de $1.00 par 109 livres, et outre cela trois et un tiers par degré ou fraction de degré au-dessus de 70 au polariscope.

MORT SUBITE

Hier soir, vers les 6 heures Mme Robin demeurant au numéro 59½ rue de l'Eglise est morte subitement d'apoplexie.

Trois médecins, et le prêtre ont immédiatement été appelés, au moment où elle s'est affaissée, mais lorsqu'ils sont arrivés, la mort avait fait son œuvre. Elle laisse plusieurs, enfants et son mari désolés.

NOUVELLES LOCALES

—M. N. Faulkner a fait une demande à la Cour pour être nommé tuteurs des enfants de son frère Ed. Faulkner, décédé le printemps dernier.

J. E. Whelan de Pembroke, vient d'acheter le fond de banqueroute de G. A. Quesnel. Articles pour messieurs sont vendus à des prix très-bas. Tout ce bel assortiment est sacrifié ; ces marchandises de choix sont données meilleur marché que le prix coûtant. Venez visiter notre magasin, remarquez nos prix et le bon goût de nos articles et vous serez étonnés. 26 Rue Rideau. J. E. Bellemare, Gérant.

Quebec et Sainte-Anne.—Excursion Samedi prochain par le Chemin de Fer Canadien Pacifique. Québec, aller et retour, billet bon pour 5 jours, seulement $3.50.

VENTE A L'ENCAN. La vente de huitales sous le Grand Pavillon et de deux en plein air près de la Salle des Arts pour le Pique Nique des Conducteurs, le 6 Août courant aura lieu par encan à 141 rue Sparks, demain le 5 courant, à 2 heures P.M. Pour renseignements et plans s'adresser à A. B. MacDONALD, 141 rue Sparks.

Les amis de Montreal.—Si vous voulez rendre visite à vos amis de Montréal et de Québec, profitez de l'excursion à bon marché de Samedi prochain, qui se fera par le Chemin de Fer Canadien Pacifique. Prix réduits.

SUCCÈS TOUJOURS CROISSANT DU DR WASHINGTON DANS LES MALADIES DE LA GORGE ET DES POUMONS. —L OTTAWA JOURNAL, disait le 16 février 1891 : Le docteur Washington, qui depuis trois années déjà visite notre ville comme spécialiste dans les maladies de la gorge et des poumons, commence sa quatrième année. Depuis trois ans qu'il vient parmi nous, ses visites étaient éloignées les unes des autres, mais le nombre de ses clients ayant tellement augmenté, que nous le voyons trois fois par mois dans nos murs maintenant. Le succès qui a couronné toutes ses cures, est étonnant ; aussi ses clients dès le début épars et sceptiques sont aujourd'hui très-nombreux et s'appelent légions.

Dans plusieurs cas très sérieux, son habilité et a satisfaction qu'il a données, ont dépassé toute attente.

Quand il est en ville, allez le voir, car le monde a confiance en lui. La preuve qu'il est aimé et estimé se trouve dans le fait qu'il revient toujours parmi nous et depuis très-longtemps. Son nom est dans la bouche de toutes les familles de la ville et de la campagne. Que le docteur continue dans l'avenir ses visites comme par le passé, non seulement il continuera de soulager ses nombreux malades, mais il ramènera aussi à la santé, tous ceux qui ont un pied dans leur tombe et qui ont perdu toutes espoir de guérison.

Depuis 1882 le Dr Washington visite régulièrement Cornwall et le nombre de malades qui continuellement s'adressent à lui est la preuve la plus frappante du succès de ses soins, dans cette ligne spéciale qu'il a choisie.

Le Dr Washington va visiter Alexandria, depuis 2 ans et demi, ce qui prouve que partout où il se trouve, il est le bienvenu.

Il y a à peine quelques semaines, que l'on nous envoyait des éloges au sujet du savant traitement du Docteur ; c'était un de nos abonnés du GLENGARRIAN d'Ottawa, qui se trouvait glorieux d'avoir été complètement guéri du catarrhe et de l'asthme et qui nous disait ne pas savoir comment remercier le Docteur pour cette cure presque miraculeuse.

Le Docteur Washington sera de nouveau dans la Capitale le 5 Août, au Grand Union Hotel. On pourra le consulter au sujet des maladies suivantes : Catharres de la tête et de la gorge, Surdité provenant du Catharre, Bronchite chronique, Asthme et Consomption ; aussi Perte de la voix, Maux de gorge, Développement des glandes du cou, maladie du nez, ou autre obstruction nasale, enlevée sans le secours du bistouri.

A Montreal pour $2.50.—Par le Chemin de Fer Canadien Pacifique, Samedi prochain. A Québec, aller et retour, pour $3.50.

CONSEIL-DE-VILLE

Le Conseil-de Ville s'est réuni hier soir et a siégé pendant trois heures. Tous les échevins étaient au complet, beaucoup de citoyens étaient venus assister aux délibérations. La principale question à traiter fut l'Ordonnance que l'on devait présenter à la sanction populaire, afin de pouvoir obtenir des fonds pour terminer les travaux urgents que la Municipalité avait commencés, tels que le nivellement des rues, les ponts à amélorer etc. Mais le Maire ayant déclaré emphatiquement dans le cours de la discussion qu'il était opposé au projet en question, l'ordonnance subit un enterrement de première classe ; elle avait cessé de vivre ; elle était morte née. Par suite de la conduite qu'a tenue Son Honneur, les rues resteront dans l'état pitoyable où elles se trouvent.

Le greffier Norman Lett lit une copie de la résolution passée à l'assemblée publique des marchands et citoyens, qui s'est tenue le 23 mai dernier, pour étudier la " taxe commerciale " à imposer sur les commerçants.

La résolution approuve les changements proposés et demande qu'on s'occupe de suite de leur application et de leur mise en pratique. La question est renvoyée devant la Cour de Révision.

Jas. Clark demande à vendre du poisson dans l'étale B du marché du quartier Wellington.

L'échevin Campbell appuie la demande, sa motion est secondée par l'échevin Devlin. On répond que le comité des marchés a décidé contrairement, et qu'il est inutile de s'adresser de nouveau auprès de lui.

L'échevin Roger, secondé par l'échevin Durocher, fait la motion amendement que la demande soit renvoyée devant le Comité des Marchés, ce qui est voté sans discussion.

M. A. Lampman demande $25.00 de dommages, par suite du mauvais entretien de la rue Rideau. Le 2 juillet dernier, sa femme et une autre dame ont failli être toutes deux tuées. A son point de vue, la Corporation et la Compagnie des Tramways Electriques sont toutes deux responsables, mais la Corporation l'est beaucoup plus. Si la rue n'avait pas été dans une condition aussi déplorable, le cheval que conduisait sa femme aurait très bien pu être maîtrisé et l'accident qui a suivi, évité, lorsqu'au bruit de la cloche du conducteur du Tramway, l'animal s'est effrayé.

La réclamation est renvoyée devant le Comité des voies urbaines.

Des lettres de Stewart, Chrysler et Lewis et d'Ellen Duval sont transmises à l'Avocat de la Ville et au Comité de l'Aqueduc respectivement.

Le rapport No 15 du Comité des Finances est présenté par l'échevin Henderson.

Le rapport No 9 du Comité de l'Aqueduc, que présente l'échevin Roger, déclare qu'on a décidé de diminuer le montant des taxes extra demandées à Mme Brennan ; elle ne paiera que $12 00. De plus, on va faire collecter les taxes que doit M. J. Rochester, depuis l'année 1883. Si la Corporation lui doit, il fera valoir ses droits à son tour.

L'échevin Borthwick demand au Conseil-de-Ville d'accepter le rapport du Comité du Feu et de l'Eclairage, recommandant les soumissions de R. Masson, D. Donaldson et J. R. McNeil, pour chaussures, pardessus, pantalons et jaquettes.

Le Bureau de Santé demande la construction d'égoûts sanitaires sur la rue Division de la rue Elm à l'avenue Portland, de la rue Division à la rue Arthur, sur l'avenue Victoria, de l'avenue Portland à l'avenue Primrose, et sur la rue Primrose du lot 4 inclusivement au côté nord de la rue Bell.

Le Comité des Ordonnances Municipales est en faveur des changements proposés dans l'Ordonnance qui règle et gouverne les salles de pool, de billard, de jeux etc.

Après l'adoption de ces rapports, celui des bains fut présenté par l'échevin Borthwick. On peut voir que le comité a étudié avec soin le projet d'établir des bains publics dans la ville, et qu'il propose qu'on ajoute un item de $3,000 dans l'ordonnance que l'on va soumettre à la sanction populaire, pour permettre de construire trois bains différents dans les endroits les plus convenables de la ville et les plus fréquentés.

L'échevin Stewart, s'étant renseigné au sujet de ces bains, auprès de l'échevin Borthwick, croit que le projet en question ne sera pas couronné de succès et fait la motion, secondée par l'échevin Durocher, que le rapport soit renvoyé à l'étude du comité. La motion est votée sur division de 16 à 7.

Le Comité des Travaux Publics recommande la demande de M. P. O'Connor ; ce dernier voudrait construire une tente au-dessus du trottoir qui se trouve devant chez lui, rue Bank. Le Comité demande aussi que $25.00 de dommages soient payées à M. Boileau pour les avaries que son cheval et sa voiture ont subies sur la rue Bridge, par suite d'un pôle télégraphique qui n'était pas à sa place ; il demande encore que des trottoirs soient donnés à Patrick Burns, que les égoûts des rues Clarence, Queen, Lisgar, Hill et Albert soient faits à la journée, sous la direction de l'Ingénieur de la Ville, vu que les soumissions sont trop élevées, d'après les évaluations de l'Ingénieur et que la rue Margaret entre les rues Preston et Rochester soit ouverte d'après l'Ordonnance des Améliorations Locales.

L'échevin Hutchisson, secondé par l'échevin Grant, présente une motion, dans le but que le rapport soit adopté.

En réponse à l'échevin Stroud, l'échevin Hutchison déclare que le Conseil pourra faire disparaître de pareilles tentes à celle de O. P. Connor, quand bon lui semblera.

Le maire demande s'il y a d'autres objections contre ce rapport ; personne ne disant rien, il est accepté et voté.

L'échevin Roger, secondé par l'échevin Johnstone, propose la motion que le rapport No 7 du Comité des Marchés, qui recommande que Henri Cole soit le contracteur pour le nettoyage du Marché du quartier By, soit reconsidéré.

La motion est votée :

Oui—les échevins Bingham, Cox, Devlin, Durocher, Fraser, Hewlett, Johnstone, Richard, Roger, Savard, Scrim, Stewart, Stroud et Wallace—14.

Non—les échevins Borthwick, Butterworth, Campbell, Grant, Hill, Hutchison, Laverdure, O'Leary et Thackray—9

L'échevin Roger propose ensuite, secondé par l'échevin Devlin, que le contrat soit donné à Charles Dolan.

L'échevin Stewart dit que depuis a dernière assemblée du conseil, il a appris que Henry Cole ne paie aucune taxe en ville et comme cela est prouvé, il change son vote. L'échevin Campbell prend la parole contre l'amendement. On doit donner, dit-il en substance, le contrat au plus bas soumissionnaire.

L'échevin Roger se rappelle du contrat pour les tuyaux d'égoûts, quand l'échevin Campbell a donné son vote pour que le contrat soit accordé à une maison de commerce locale, que la soumission soit la plus basse ou non. Il comprend que M. Gibson, le beau-père de M. Cole est un voteur de l'échevin Campbell, et que sans aucun doute, il voudrait que le contrat soit donné à M. Cole.

L'échevin Cox partage l'opinion de l'opinion de l'échevin Roger.

La motion est votée sur division, comme avant.

L'échevin Fraser, secondé par l'échevin Hutchison, propose la première lecture de l'Ordonnance, autorisant $75,000 de débentures, pour être soumise au peuple dans ses comices.

L'échevin Borthwick demande si le Maire approuve l'Ordonnance.

Le Maire répond que c'est une question à brûle-pourpoint.

L'échevin Borthwick le reconnait, mais ajoute qu'il est inutile de soumettre une ordonnance au peuple, si le maire vient de nouveau s'y opposer.

L'échevin Durocher approuve l'échevin Borthwick. Il fait remarquer qu'il ne souhaite plus qu'on vienne lui corner aux oreilles, que lui Durocher est un fou, et le maire, un sage.

L'Ordonnance subit sa première lecture et sur motion le Conseil se joint au Comité pour étudier la question, tous ensemble.

L'échevin Henderson demande l'adoption de la première clause de l'Ordonnance, pour $38,000, qui seront employées au nivellement des rues, sur lesquelles passe la voie des tramways électriques.

L'échevin Fraser lit un rapport détaillé des montants nécessaires pour chaque rue ; ce rapport est fait par l'ingénieur de la ville lui même.

L'échevin Cox déclare que rien ne prouve que ce montant sera suffisant. On avait déjà dit que $20,000 suffiraient.

Plusieurs échevins : $45.000.

L'échevin Cox—non, $20,000. Tout a été dépensé dans les rues, et à présent on veut $38,000 encore.

L'échevin Roger demande au maire, s'il croit que la corporation est obligée envers la compagnie des tramways électriques à niveler les rues et s'il est lui-même en faveur de l'ordonnance.

Le maire dit alors qu'il ne sait pas pourquoi on l'accusait de s'opposer à l'ordonnance. Il ne s'en est pas mêlé. A son point de vue, a corporation a fait plus qu'elle ne devait pour la compagnie des tramways électriques. Il ne voit pas pourquoi, la corporation, nivellerait maintenant des rues où la voie électrique ne passera que dans 4 ans, et quand à lui il n'approuvera pas l'item de $38,000.

L'échevin Stroud supportera, l'ordonnance mais à quoi bon la soumettre au peuple, si le maire est contre.

L'échevin Stewart dit que les faits ont donné raison à ceux qui étaient en faveur de la dernière ordonnance. Les rues sont dans un état pitoyable. Pour lui, il a fait son devoir et si le peuple n'a pas voté, c'est qu'il n'a pas compris l'ordonnance.

L'échevin Durocher dit que si les ouvriers n'ont pas de travail, ils ne mangeront pas de pain, mais si le maire refuse son appui, le Comité peut se lever et annoncer progrès. Les échevins Laverdure et Cox, parlent chacun à leur tour, le premier pour, le second contre, enfin le Comité se lève.

L'échevin Stroud a ors propose, secondé par l'échevin Roger que l'Ordonnance soit placée sur le bureau, et que le Comité des Finances soit autorisé à emprunter $8,000 à la Banque de Québec pour le Comité des Travaux Publics, qui nivellera les rues où passe la voie électrique actuellement. Le maire s'oppose que cet argent ne serve qu'aux rues mentionnées, et l'échevin Stroud change sa motion et propose pour toutes les rues en général.

L'échevin Henderson comme Ponce-Pilate déclare alors se laver les mains de tout ce que l'on fera.

L'échevin Roger propose à la prochaine assemblée que l'on demande à la Législature d'Ontario le pouvoir de réduire le nombre des échevins dans chaque quartier de 3 à 2, que le Conseil ne soit formé de 16 membres, le Maire à part, que les échevins soient nommés pour deux ans et que l'un se retire à la fin de chaque année.

L'échevin Stroud propose, secondé par l'échevin Devlin une motion pour emprunter $8,000.

L'échevin Hill demande si la motion est dans l'ordre ; le Maire déclare que non et le conseil s'ajourne.

L'échevin Bingham a fait remarquer qu'il n'y avait aucune amélioration dans l'égoût principal de la Basse-Ville, et que les odeurs du gaz existent toujours.

L'échevin Butterworth dit que la Compagnie du gaz a promis de s'en occuper. Il y verra lui-même.

L'échevin Durocher demande que ceux qui accusent des officiers publics de ne pas faire leur devoir, donnent leurs noms. Tous les travaux faits par l'ingénieur de la ville ont été commandés par le comité des Travaux Publics, approuvé par le conseil et si quelqu'un est à blâmer, ce sont les échevins et non l'ingénieur. Bien des fois, des représentants du peuple ne laissent pas agir l'ingénieur à sa guise ; ils font faire des changements dans les plans